

Liste des pièces administratives à fournir et EPI

	ACTU	CFA/CACES®	CAPACITÉ	FCO /PASSERELLE	FIMO	FIP/FCP	PERMIS
Photo d'identité simple (Format jpeg ou png)	✗ (Facultative)	✗ (Obligatoire)	✗ (Facultative)	✗ (Facultative)	✗ (Facultative)	✗ (Facultative)	✗ (Facultative)
Copie de la carte vitale		✗ (Obligatoire)		✗ (Obligatoire)	✗ (Obligatoire)		
Photo d'identité numérique conforme ANTS (Service disponible sur place)							✗
Justificatif d'identité en <u>cours de validité</u> original ou copie recto/verso lisible	✗	✗	✗			✗	✗
Permis de conduire en <u>cours de validité</u> original ou copie recto/verso lisible (*)		✗ (R490 uniquement)		✗	✗	✗	✗
<i>(*) Si le permis de conduire est en cours de fabrication (Perte, vol, détérioration) auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) le titulaire doit fournir une ATC (Attestation temporaire de conduite) délivrée par l'ANTS ou tout autre document officiel sous réserve d'admission par notre service administratif.</i>							
Justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture EDF, avis d'impôt, etc...)	✗		✗				✗
Qualification initiale	✗			✗		✗ (En cas de renouvellement)	
Attestation de réussite à l'examen du permis C							✗
Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) pour les - 25 ans.	✗		✗				
Avis médical Cerfa N°14880*02 (Remplir les parties 1-1 à 1-3)							✗
Justificatif de régularité de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère)							✗ (Sur 6 mois)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL OBLIGATOIRE

	CFA/CACES®R 482	CFA/CACES® R489	CFA/CACES® R490	FIMO/FCO/PASSERELLE/FIP	PERMIS C/CE	<i>Il est fortement recommandé à l'apprenant de se munir de vêtements de travail ou de vêtements adaptés à la manutention pour la réalisation des formations pratiques. Le CABINET COACH FORMATION décline toute responsabilité en cas de détérioration des vêtements ou EPI.</i>
Casque	✗		✗			
Protections auditives		✗	✗			
Chaussures de sécurité	✗	✗	✗			
Chaussures fermées				✗	✗	
Vêtement rétroréfléchissant (Gilet)	✗	✗	✗		✗	
Gants	✗	✗	✗		✗	

ACTU : actualisation des connaissances pour l'attestation de capacité professionnelle de transport routier - **CACES®** : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des familles R482, R489 et R490 - **CAPACITÉ LOURDE** : Cours du soir – Préparation à l'examen du « Certificat d'attestation de capacité professionnelle de transport routier de marchandises ou de voyageurs » - **CAPACITÉ LÉGÈRE** : Préparation à l'examen de l'« Attestation de capacité professionnelle de transport léger de personnes ou de marchandises » - **FCO** : Formation continue obligatoire de marchandises ou de voyageurs - **FCP** : Formation professionnelle continue pour les conducteurs de véhicules de protection - **FIMO** : Formation initiale minimale obligatoire de transport routier de marchandises - **FIP** : Formation initiale professionnelle pour les conducteurs de véhicules de protection - **PASSERELLE** : Passerelle transport routier de marchandises ou voyageurs - **PERMIS** : Conduite des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel de catégories C ou CE.